

Question 1 and response:

The following question was received with respect to RFSA N13-Exec Search and the response follows:

Question 1:

Annex A, Section 7 (Resourcing) on page 24 states that "NSERC/SSHRC has specified that the Account Manager be based in the NCR." This seems to contradict Mandatory Requirement M2 (page 10), Subsection b), which states that the Account Manager must "Be located in the NCR or be able to travel to the NCR without incurring travel and relocation expenses." Is it a requirement that the proposed Account Manager be based in the NCR? Or can we propose an Account Manager based outside of the NCR providing that we do not charge travel expenses for any business that occurs within the NCR?

Response:

On page 24 of Annex A, Section 7, in the second paragraph

Delete: NSERC/SSHRC has specified that the Account Manager be based in the NCR.

Insert: NSERC/SSHRC has specified that the Account Manager be based in the NCR or be able to travel to the NCR without incurring travel and relocation expenses.

Le CRSNG a reçu la question suivante au sujet de la Demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) N13-Exec Search. La réponse est présentée ci-après.

Question 1 :

Dans l'annexe A, à la section 7 (Ressources à prévoir) à la page 24, il est énoncé ce qui suit : «... le CRSNG et le CRSH précisent que le gestionnaire de comptes devrait être en poste dans la RCN... ». Cela semble en contradiction avec le paragraphe b) de l'exigence obligatoire O2 (page 10) où il est écrit que le gestionnaire de comptes doit être « en poste dans la RCN ou en mesure de s'y rendre sans qu'il faille engager des frais de déplacement ou de réinstallation ». Le gestionnaire de comptes proposé doit-il être en poste dans la RCN? Ou peut-on proposer un gestionnaire de comptes établi à l'extérieur de la RCN pourvu que l'on ne facture pas les frais de déplacement pour toute activité réalisée dans la RCN?

Réponse :

À la page 24 de l'annexe A, à la section 7, dans le deuxième paragraphe :

Supprimer : « le CRSNG et le CRSH précisent que le gestionnaire de comptes devrait être en poste dans la RCN ».

Insérer : « le CRSNG et le CRSH précisent que le gestionnaire de comptes devrait être en poste dans la RCN ou en mesure de s'y rendre sans qu'il faille engager des frais de déplacement ou de réinstallation ».